

L'hon. M. REID: Aucune.

M. CANNON: Le ministre nous a dit que notre passif total au sujet du Grand-Tronc, du Grand-Tronc-Pacifique et des embranchements du Grand-Tronc est de \$290,000,000, et le sous-ministre devait nous donner des informations relativement au Nord-Canadien. Le ministre a-t-il reçu ces informations?

L'hon. M. REID: Je les aurai.

M. DAVIS: Si je comprends bien, les \$12,000,000 dont parle le ministre sont destinés aux améliorations des lignes actuelles?

L'hon. M. REID: Oui.

M. DAVIS: Le ministère se propose-t-il de faire l'acquisition d'autres voies, et cette acquisition sera-t-elle soumise à la Chambre avant d'être signée?

L'hon. M. REID: Ce n'est pas là l'intention du Gouvernement et il ne pourrait acquérir d'autres lignes sans en avoir l'autorisation du Parlement.

M. DAVIS: L'on peut très bien comprendre que les chemins de fer qui ont été achetés puissent avoir fait quelque arrangement pour acheter d'autres chemins de fer, et que le Gouvernement qui a assumé leurs obligations, achète lesdits chemins de fer sans en demander l'autorisation à la Chambre. Je désirerais avoir la promesse du Gouvernement qu'avant qu'il ne fasse de tels achats il les soumette à l'avis de la Chambre.

L'hon. M. REID: J'ai dit, il y a quelques instants que le Grand-Tronc ne pouvait entreprendre aucun travail de construction ou emprunter de l'argent ou de garantir des obligations ou toute autre chose de cette nature sans en avoir obtenu l'autorisation de la Chambre. Je puis en assurer les honorable députés. Il est très certain que le Grand-Tronc n'achètera pas de nouvelles voies ferrées. Naturellement, lorsque les arbitres eurent à se prononcer, il leur faudra tenir compte de toutes les dettes du Grand-Tronc et de ses filiales.

M. CANNON: En réponse à mon honorable ami, le ministre a dit qu'il serait impossible au Grand-Tronc d'emprunter aucun argent sans en obtenir au préalable le consentement du Gouvernement et que le Gouvernement ne pourrait garantir aucune dette sans en avoir obtenu l'autorisation du Parlement. Le ministre voudra-t-il bien nous dire quand l'on a obtenu le consentement du Parlement pour les 20 millions que nous garantissons sur ces 89 millions?

L'hon. M. REID: Je comprends que le premier prêt a été fait il y a plusieurs années, par acte du Parlement.

M. CANNON: Je ne voudrais pas que le ministre comprenne mal ma question. On nous demande de voter 89 millions, dont 67 millions sont pour des remboursements d'argent, et 22 millions pour des endossements.

L'hon. M. REID: Oui.

M. CANNON: Quand le Gouvernement a-t-il consenti ces endossements?

L'hon. M. REID: En 1909 le Gouvernement du jour prêta 10 millions, lesquels devenaient dûs en 1919; en 1911 il y eut un autre prêt de \$9,720,000 pour dix ans, —un total de \$19,720,000. Il y a cinq item pour intérêt s'élevant à \$2,351,080. Les crédits comprennent le capital et les intérêts ensemble s'élèvent à \$22,071,080. Ceux-là concernent le Grand-Tronc-Pacifique.

M. CANNON: Si, donc, cet argent nous est dû, la compagnie devrait payer 19 millions au pays au lieu que nous votions ce montant. La chose est tout à fait absurde.

L'hon. M. REID: Ce n'est qu'une question de comptabilité.

M. CANNON: Le ministre n'est pas sérieux lorsqu'il prétend que ce n'est qu'une question de comptabilité. Il explique que ces 19 millions étaient dûs en 1919 et 1921, et il dit que nous donnons 19 millions à la compagnie afin qu'elle en puisse rembourser le Gouvernement. Je répète que c'est ridicule.

L'hon. M. REID: Il y a dix ans, nous avons prêté ce montant au Grand-Tronc-Pacifique. Maintenant, le ministre des Finances insiste pour que nous votions ce même montant et prenions une hypothèque sur le Grand-Tronc, car nous les en tenons responsables. Nous ne faisons donc qu'effacer la dette du Grand-Tronc-Pacifique pour la porter au compte du Grand-Tronc, et c'est la seule manière dont nous puissions le faire.

M. CANNON: Quelle garantie avons-nous pour l'argent prêté en 1909 et 1911?

L'hon. M. REID: Une hypothèque sur le Grand-Tronc-Pacifique filiale du Grand-Tronc.

M. CANNON: Possédons-nous encore cette garantie?

L'hon. M. REID: Oui, mais nous allons maintenant prendre une hypothèque sur